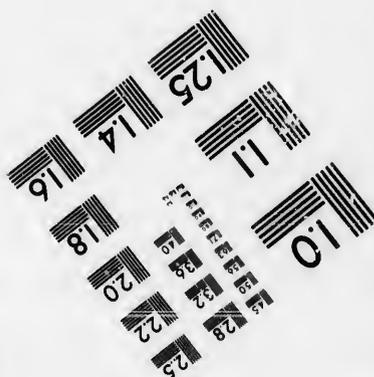
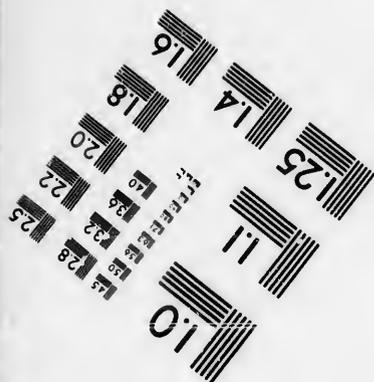
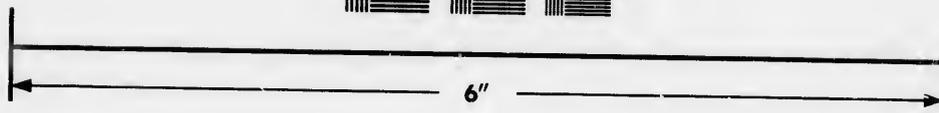
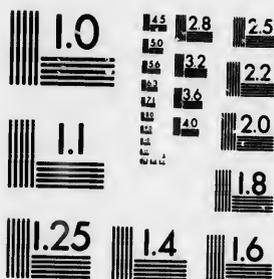


**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

1.8
2.0
2.2
2.5
2.8
3.2
3.6
4.0

**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

oi

© 1987

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la
distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont
pas été filmées.
- Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/
Pages de couleur
- Pages damaged/
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/
Pages détachées
- Showthrough/
Transparence
- Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material/
Comprend du matériel supplémentaire
- Only edition available/
Seule édition disponible
- Pages wholly or partially obscured by errata
slips, tissues, etc., have been refilmed to
ensure the best possible image/
Les pages totalement ou partiellement
obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure,
etc., ont été filmées à nouveau de façon à
obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>							

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

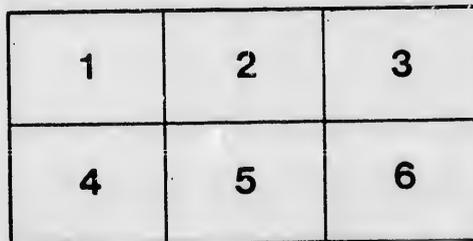
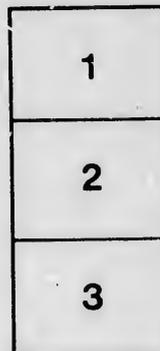
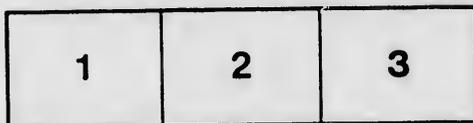
Seminary of Quebec
Library

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Séminaire de Québec
Bibliothèque

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

MANDEMENT D'ENTRÉE

DE

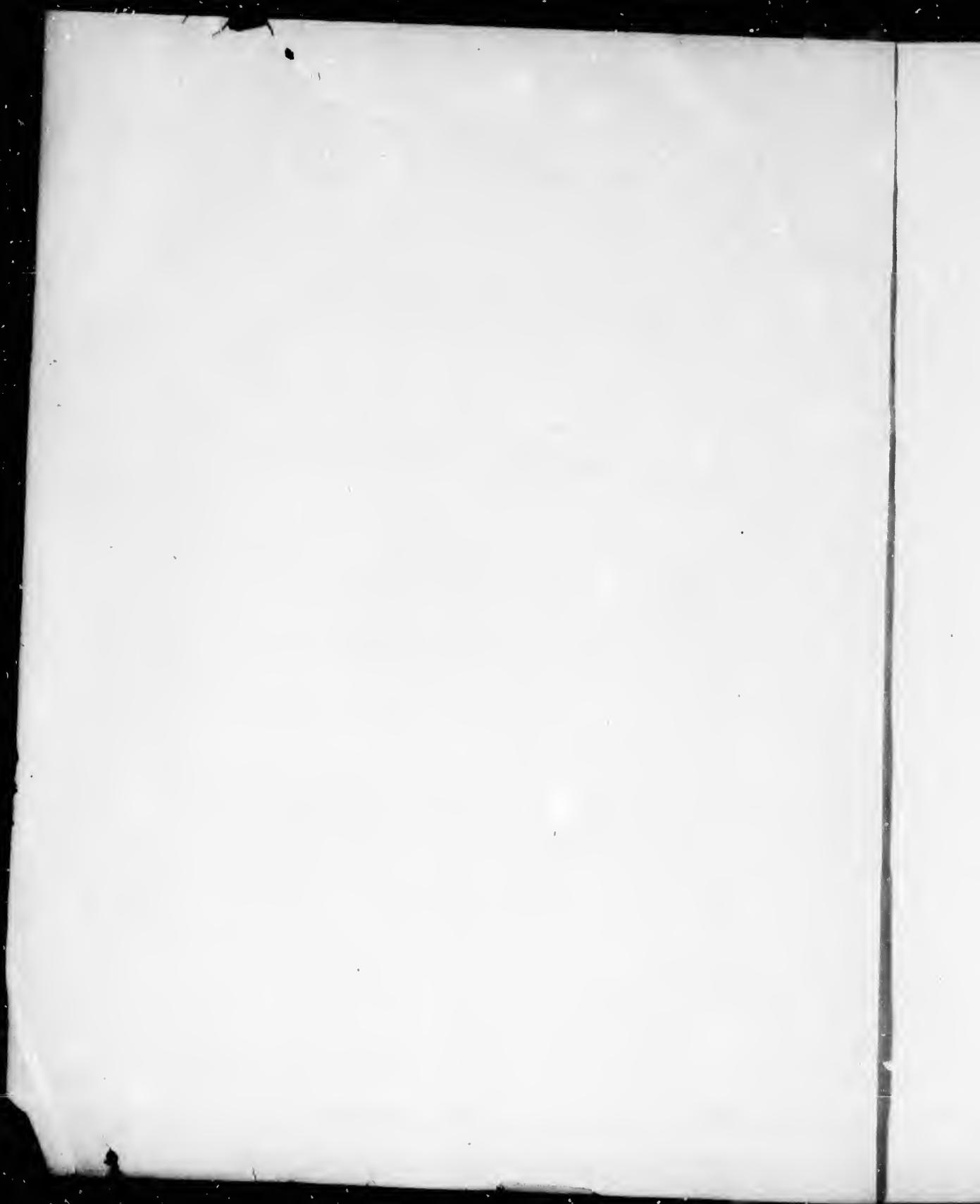
MONSEIGNEUR ANTOINE RACINE

PREMIER EVEQUE DE SHERBROOKE

20 OCTOBRE 1874.

Bibliothèque,
Le Séminaire de Québec,
3, rue de l'Université,
Québec 4, QUE.





MANDEMENT D'ENTRÉE
DE
MONSEIGNEUR ANTOINE RACINE
PREMIER EVEQUE DE SHERBROOKE.

ANTOINE RACINE

Par la Miséricorde de Dieu et la Grâce du Saint-Siège Apostolique,
Premier Evêque de Sherbrooke.

*Au Clergé, aux Communautés Religieuses et à tous les Fidèles du
Diocèse de Sherbrooke, Salut et Bénédiction en Notre-Seigneur.*

Notre-Seigneur Jésus-Christ parlant lui-même par la bouche de
Notre Saint-Père le Pape, a fait entendre sa parole souveraine à notre
âme et nous envoie vers vous, Nos Très-Chers Frères.

Par une bulle datée de Rome, le vingt-huit Août de cette année,
le Vicaire de Jésus-Christ a érigé en diocèse distinct, sous le nom de
diocèse de Sherbrooke :

I. Cette partie du diocèse de Saint-Hyacinthe qui est comprise
dans les cantons ou townships de Stukely, Ely, Melbourne, Brompton,
Orford, Ascot, Eaton, Clifton, Compton, Hatley, Magog, Bolton,
Sutton, Potton, Stanstead, Barnston, Barford, Hereford, excepté les
parties suivantes de cantons qui restent attachées au diocèse de Saint-
Hyacinthe, savoir : 1° la partie du canton d'Ely comprise dans la
paroisse de Saint Jean-Baptiste de Roxton ; 2° la partie du canton
de Stukely comprise dans la paroisse de Saint Bernardin de Waterloo ;

3° enfin la partie du canton de Bolton, comprise dans la paroisse de Saint-Edouard.

II. Cette partie du diocèse est à Trois-Rivières, comprenant les cantons de Shipton, Cleveland, Windsor, Stoke, Wetton, Ham, Dudswell, Weedon, Garthby, Stratford, Wesbury, Newport, Auckland, Bury, Lingwick, Winslow, Whitton, Emberton, Marston, Hampden, Ditton, Chesham, Clinton et Woburn.

III. Cette partie du diocèse de Québec comprenant : 1° le canton de Wolfestown, excepté cette partie qui appartient à la paroisse de Saint Ferdinand d'Halifax ; 2° les cantons de Spalding et Ditchfield ; 3° la partie du canton Ireland qui appartient à la paroisse de Saint-Julien de Wolfestown.

Par une autre bulle datée de Rome, le premier de septembre dernier, Notre-Saint Père le Pape nous a nommé, malgré notre indignité, premier évêque de ce diocèse.

Que vous dirons-nous en ce moment suprême où nous commençons à remplir la mission sublime et redoutable que le divin Pasteur nous a confiée auprès de vos âmes rachetées par le sang de Jésus-Christ ?

Laissez-nous vous répéter les amoureuses paroles que l'apôtre Saint-Paul adressait aux Philippiens :

Que Dieu notre Père, et Jésus-Christ, Notre Seigneur, vous donnent la grâce et la paix : Gratia vobis, et pax a Deo patre nostro, et Domino Jesu Christo.

Nous rendons grâces à Dieu, continue le même apôtre, toutes les fois que nous nous souvenons de vous, et nous ne faisons jamais de prières, que nous ne priions aussi pour vous tous, ressentant une grande joie de ce que vous avez reçu l'Évangile, et y avez persévéré jusqu'à cette heure.

Car nous avons une ferme confiance que celui qui a commencé en vous le saint ouvrage de votre salut, l'achevera et le perfectionnera, jusqu'au jour de Jésus-Christ.

Et il est juste que nous ayons ces sentiments de vous tous, parce que nous vous avons tous dans notre cœur.

Et ce que nous demandons est que votre charité croisse de plus en plus en lumière et en toute intelligence, et que pour la gloire et la louange de Dieu, vous soyez remplis des fruits de justice, par Jésus-Christ. (Philippiens I.)

Appelé à l'épiscopat et n'ayant pu échapper à la charge formidable qui nous est imposée, comment ne serions-nous pas effrayé de notre faiblesse et de notre indignité ?

Il nous semble avoir senti tout le poids de cette dignité qui consterne notre âme, lorsque devant l'autel du Seigneur, nous avons répondu aux questions que l'Evêque consécrateur nous adressait, avant que la plénitude du sacerdoce de Jésus-Christ nous fût conférée.

Les voici, N. T. C. F., ces questions qui nous été adressées ; elles renferment nos devoirs et vous feront mieux comprendre que toutes nos paroles combien nous avons raison de trembler et de vous demander le secours de vos prières.

“ Voulez-vous accommoder, assujétir votre intelligence, votre raison aux maximes de la sainte Ecriture, aux enseignements du Verbe divin ? Juge de la foi et interprète de la parole révélée, voulez-vous identifier votre esprit avec le dépôt de la révélation, n'être plus l'homme de votre sens particulier, mais contracter avec les livres saints une relation nouvelle, une alliance éternelle, pour exposer ensuite au peuple tout ce que vous aurez compris, saisi dans ces livres adorables ? Nous avons répondu : “ Nous le voulons.”

“ Voulez-vous obéir à la tradition catholique, aux décrets du Saint-Siège, à l'autorité de Pierre et de ses successeurs ? Législateur du peuple, voulez-vous ne point gouverner d'après vos idées, mais d'après les lois ? Voulez-vous vous familiariser avec l'enseignement, avec la législation de tous les siècles chrétiens ; témoigner foi, soumission et obéissance en toutes choses envers le vicaire de Jésus-Christ ? Nous avons répondu : “ Nous le voulons.”

“ Prédicateur de la morale chrétienne, voulez-vous renoncer à ces

"passions qui captivent le monde ? Voulez-vous renoncer à la concupiscence de la chair, observer la chasteté, la pureté, la sobriété, et propager ces belles vertus ? Voulez-vous renoncer à la concupiscence des yeux, mépriser les intérêts périssables de ce monde, et ne connaître d'autre négoce que celui des choses divines et du salut des âmes ? Voulez-vous renoncer à l'orgueil de la vie, pratiquer l'humilité, la fuite des honneurs, et enseigner aux autres cet esprit de renoncement ?" Nous avons répondu : " Nous le voulons."

" Enfin, vous qui allez devenir père et pasteur, vous à qui s'adresseront les pauvres, les étrangers, les orphelins et tous les nécessiteux, voulez-vous, par amour pour le nom du Seigneur, leur être affable et miséricordieux ? *Vis pauperibus et peregrinis omnibusque indigentibus esse propter nomen Domini affabilis et misericors ?* " Voulez-vous leur être affable et miséricordieux, c'est-à-dire lorsque vos mains seront épuisées, leur faire toujours au moins l'aumône d'une parole tendre et compatissante ; et quand elles seront pleines, leur faire l'aumône d'un bienfait, d'un secours accordé avec amour ? Nous avons répondu : nous le voulons."

Tels sont, N. T. C. F., en abrégé les devoirs qui sont imposés à votre évêque : l'obéissance ne nous permet pas de nous y soustraire. Le Saint-Esprit les a lui-même renfermés dans ce texte des Actes des Apôtres : *Prenez garde à vous-mêmes et à tout le troupeau sur lequel le Saint-Esprit vous a établis évêques pour gouverner l'Eglise de Dieu, acquise par son propre sang.* (XX. 28)

Lorsque devant Dieu nous méditons ces paroles, dans notre frayeur, nous ne pouvons nous empêcher de répéter les paroles que Moïse adressait à Dieu sur le mont Horeb, au moment d'aborder la mission qui venait de lui être confiée : *Quelle entreprise, Seigneur, que de sauver les enfants d'Israël ! Et pour l'exécuter qui sommes-nous ? Quis sum ego ut vadam.....et educam filios Israël ?* (Exod. III. 11.)

Vous le savez, N. T. C. F., la dignité épiscopale n'est pas une faveur, c'est un lourd fardeau, c'est un ministère redoutable aux anges mêmes, dont nous comprenons aujourd'hui plus que jamais les dangers et la responsabilité. L'affection que nous vous portons, la charité que vous nous devez, l'intérêt de vos âmes, tout nous oblige, N. T. C. F., à

implorer sur nous la lumière et la force d'en haut ; il est juste que vos ferventes prières nous soutiennent dans l'accomplissement de nos devoirs. Notre inexpérience reclame un secours tout particulier au milieu des difficultés qu'entraîne nécessairement l'organisation d'un nouveau diocèse.

Et vous, nos chers coopérateurs, dans la conduite des âmes, vous dont le ministère est si laborieux, qui soutenez toutes les œuvres de la foi et de la charité, vous dont le zèle plein de lumière, l'ardente foi ont fait la consolation et la joie de vos vénérables Pasteurs, priez pour votre évêque. Nous désirons être au milieu de vous comme un père. Combien il nous sera agréable de vous ouvrir notre cœur, de recevoir les confidences de votre âme, de nous réjouir avec vous et de vous consoler dans vos peines.

Et vous, Epouses bien-aimées de Jésus-Christ, l'ornement et l'honneur de notre diocèse, priez pour nous. Détournez par vos prières la colère de Dieu ; soyez toujours des anges de paix qui marchent devant l'Évêque et lui préparent la voie dans les âmes. Pour remplir saintement cette grande mission que l'Église vous a confiée, soyez toujours fidèles à votre sainte vocation, toujours étrangères au monde, vous oubliant vous-mêmes, vivant dans l'union et la charité.

Et vous tous, fidèles du diocèse de Sherbrooke, que nous nommons avec bonheur nos frères et nos fils bien-aimés, *vostra cor s'extendit vers vous, il est dilaté pour vous recevoir un patet ad vos..... cor nostrum dilatatum est* (II Cor., 6).

Priez pour nous, afin que Dieu augmente nos forces pour porter un fardeau si lourd à notre faiblesse, mais que votre amour et que votre respect rendront léger et facile.

Nous le comprenons, N. T. C. F., c'est avec un bien légitime regret que vous vous séparez de diocèses aussi bien organisés que ceux de l'Archidiocèse de Québec, de Saint-Hyacinthe et des Trois-Rivières, et que vous voyez se briser les doux liens qui vous unissaient aux vénérables et illustres Pasteurs qui vous ont gouvernés et dirigés, jusqu'à ce jour, dans les voies du salut.

Mais le Chef Suprême de l'Église, à la demande des Evêques de

la Province Ecclésiastique de Québec, a jugé qu'il vous serait avantageux d'avoir au milieu de vous, et dans cette belle partie de notre pays, si favorisée par la richesse du sol et la salubrité du climat, un Evêque, afin qu'il pût vous dispenser les trésors de grâces que le Prince des pasteurs a remis dans ses mains, se transporter plus facilement dans les paroisses les plus isolées du territoire soumis à sa juridiction, mieux juger de leur situation matérielle, morale et religieuse.

Car l'Evêque, comme l'indique son nom, est placé dans l'Eglise de Jésus-Christ comme un œil toujours ouvert et qui veille sans cesse pour s'enquérir des nécessités spirituelles des fidèles et leur prodiguer ses soins.

Vous voyez N. T. C. F., que l'immortel Pie IX, au milieu des tribulations qui l'accablent, n'omet rien de ce qui peut être utile au bien de vos âmes. Que votre reconnaissance se manifeste par une plus grande ferveur dans les prières que vous ferez pour lui.

Les sages règlements de discipline en vigueur dans l'Archidiocèse de Québec, et les diocèses de Saint-Hyacinthe et des Trois-Rivières, continueront d'être obligatoires dans les paroisses qui faisaient partie de ces diocèses respectifs, jusqu'à ce que une connaissance plus parfaite du nouveau diocèse de Sherbrooke, nous permette d'établir une règle uniforme basée sur les règles si sages qui font le fondement de la discipline ecclésiastique de cette province.

Nous sommes heureux de rendre aujourd'hui un solennel hommage de respect et de reconnaissance aux vénérables Evêques qui ont gouverné avec tant de sagesse et de sollicitude, le troupeau qui nous est confié aujourd'hui. De votre côté, N. T. C. F., vous n'oublierez jamais ceux qui étant vos pasteurs, vous ont longtemps prêché la parole de Dieu (Heb., XIII, 7.) Le zèle qu'ils ont déployé pour votre bien spirituel, l'intérêt qu'ils ne cesseront jamais de vous porter, vous en font une obligation qui sera sans doute bien douce à vos cœurs reconnaissants.

A ces causes, le saint nom de Dieu invoqué, nous avons réglé et ordonné, réglons et ordonnons ce qui suit :

1° Nous publions et promulguons par les présentes le bref de Notre Saint Père le Pape Pie IX, en date du vingt-huit Août de cette année, érigeant le nouveau diocèse de Sherbrooke.

2° La Dédicace de Saint Michel, Archange, Titulaire de notre Cathédrale, se célébrera dans tout le diocèse, le vingt-neuvième jour de septembre de chaque année, sous le rite de première classe avec octave, selon les rubriques.

3° Nous continuons jusqu'au premier février prochain tous les pouvoirs et facultés extraordinaires donnés par les ordinaires respectifs aux prêtres de notre diocèse ; d'ici à ce temps, ceux qui croiront que la continuation en pourrait être utile au bien des âmes, nous en exhiberont les documents. Quant aux pouvoirs de même espèce, donnés de vive voix, ils cessent à dater du premier novembre prochain.

4° Nous renouvelons et confirmons, en tant que de besoin, toutes les ordonnances, statuts, règlements de discipline, défenses et révisions actuellement en vigueur dans le territoire soumis à notre juridiction.

5° Nous ordonnons que l'on dise, à toutes les messes où la rubrique le permet, l'oraison pour le Pape, et que l'on récite les Litanies de la Sainte Vierge, pour le Souverain-Pontife, à la suite de toutes les messes, avec le verset et l'oraison qui se disent après l'antienne de la Sainte Vierge, à la fin des complies, selon le temps.

6° Jusqu'au premier dimanche de l'Avent, inclusivement, on dira à notre intention trois *Pater* et trois *Ave*, et une fois l'invocation : *Sancte Michael, Archangele, ora pro nobis*, à la suite des Litanies, les dimanches et fêtes d'obligation, afin de demander au Seigneur de bénir notre épiscopat et de le rendre fructueux.

O Vierge Immaculée ! nous entrons en possession de notre Eglise sous vos auspices. Prenez-nous, ô bonne Mère ! sous votre protection, et conduisez par la main celui qui, dès son enfance, a eu le plus tendre amour pour vous.

O douce Mère du Sauveur et la nôtre ! Daignez agréer les offrandes de nos cœurs, écouter les prières du Pasteur, du clergé et des fidèles.

Vous êtes la Mère de la sainte espérance, souvenez-vous de vos anciennes miséricordes envers vos enfants et de votre dévouement à la Sainte Eglise. Que votre nom mille fois béni, soit notre soutien, notre consolation pendant notre épiscopat !

Glorieux Prince de la milice céleste, Archange saint Michel, c'est pour l'Eglise que vous avez, le premier, pris les armes contre Satan et ses anges ! Nous venons aujourd'hui recommander à votre bienveillante protection le Diocèse qui nous est confié.

Nous vous prions, par la gloire dont vous jouissez dans le ciel, et par la puissance que Dieu vous a donnée, de nous accorder votre assistance, maintenant et toujours. Soyez notre patron, notre avocat, notre protecteur. Maintenez tous nos fidèles dans la vraie foi ; défendez-les pendant leur vie contre les attaques du démon, et particulièrement à l'heure de la mort.

Sera notre présent mandement lu aujourd'hui dans notre Cathédrale et au prône de toutes les églises ou chapelles paroissiales et autres, où se fait l'office public, le premier dimanche après sa réception, et en chapitre dans les communautés religieuses.

Donné à Sherbrooke sous notre seing, le sceau du Diocèse et le contre-seing de notre secrétaire, ce vingtième jour d'Octobre, mil huit cent soixante-quatorze.



✠ ANTOINE, EV. DE SHERBROOKE,

Par Monseigneur,

P. F. DIGNAN, Ptre.,

Secrétaire.

